

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Décision N° 11.00493 /MENA/DRH/SDPAA du 14 MAI 2025

portant Affectation d'**Inspecteurs d'Orientation**, en qualité de **Personnels Administratifs** au titre de l'année scolaire **2024-2025**

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-896 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-835 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service,

DÉCIDE

Article 1 : Les **Inspecteurs d'Orientation** dont les noms suivent, mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation par le Ministère de la Fonction Publique, sont affectés, en qualité de **Personnels Administratifs**, conformément au tableau ci-dessous:

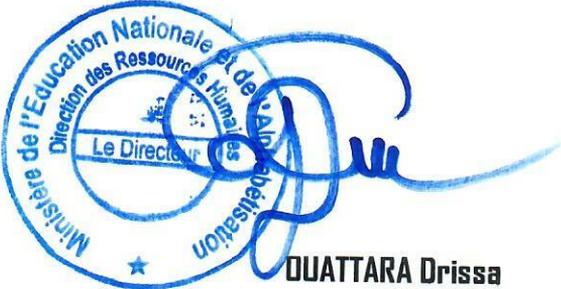
N°	Matricule	NOM ET PRENOMS	Genre	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	315630G	ADOU KOUAME	M	DRENA SOUBRE
2	402623W	COULIBALY MEKANA	M	DRENA TIASSALE

N°	Matricule	NOM ET PRENOMS	Genre	STRUCTURE D'ACCUEIL
3	295942S	DOUBI BI GOURE CLEMENT	M	DRENA BONDOUKOU
4	282828T	GREGOIRE AFFIAN AFFI	M	DRENA DIVO
5	315633X	KONAN YAO JEAN CLAUDE	M	DRENA YAMOUSSOUKRO
6	247510C	KOUAKOU BROU KOUAME SYLVAIN	M	DRENA ABIDJAN 4
7	433609F	LOUKOU KOUADIO ANDERSON	M	DRENA BOUNDIALI
8	269359E	TCHETCHEHI GUY ARCADIUS VRE	M	DRENA ABIDJAN I
9	248760F	TIA MICHEL	M	DRENA DALDA
10	400044F	TIZIE FERDINAND	M	DRENA SASSANDRA
11	250001M	YAPO MONNAN JEAN MARIE	M	DRENA GRAND-BASSAM

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA / CAB |
 DRH/SDPAA |
 DRENA |
 INTÉRESSÉ(E) |
 CHRONO |



 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
 Direction des Ressources Humaines
 Le Directeur
 QUATTARA Drissa